

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 27 JANVIER 2026 À 18 H 30
A LA SALLE DES FETES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS, Dominique DUPONT, François MARQUET, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VÉRET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRÉ, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Blandine PETRINET, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Georges LORTON, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE).

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Alain VION, Agnès AUBERT, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Gérard TARDY, Jocelyne FINCK, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Alain TRAPET.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Séverine GUERRIER, Jacques MERRA.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

Philippe BALIZET a donné pouvoir à Didier TOUBIN.

Sylvie VACHET a donné pouvoir à Gilles STUNAU.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Sandra MICHAUD a donné pouvoir à Blandine PETRINET.

Philippe HUMBERT a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Didier DANIEL a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

Gérard TARDY a donné pouvoir à François MARQUET.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Pierre-Alain BEAUFUMÉ, DGS - Ludovic BOURDIN, DGA - Muriel PIERRE, DAF - Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Nombre de membres en exercice : 78 – Quorum : 40 – Présents : 57 – Pouvoirs : 13 – Votants : 70

Ordre du jour :

Installation de Georges LORTON, conseiller communautaire titulaire de Villars-Fontaine et de son suppléant.

Appel nominal + secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 09 décembre 2025.

2. Projets de délibérations :

Affaires financières - Dossier suivi par Sylvie VENTARD et Pierre-Alain BEAUFUMÉ.

C/26/01 - Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

GEMAPI - Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

C/26/02 - Objet : Détermination du mode d'élection des représentants de la Communauté de communes au sein du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys.

C/26/03 - Objet : Election des quatre délégués titulaires de la Communauté de communes au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys.

Déchets – Dossier suivi par Didier TOUBIN et Ludovic BOURDIN.

C/26/04 - Objet : Marché de prestation pour l'évacuation et le traitement des boues, le broyage de déchets verts, le transport des boues et le compostage – Modification n°1 aux lots n°1, 2 et 3.

C/26/05 - Objet : Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges – Modification n°1 au lot n°2.

Petite Enfance - Dossier suivi par Valérie DUREUIL et Pierre-Alain BEAUFUMÉ.

C/26/06 - Objet : Tarification Petite Enfance.

3. Questions diverses.

- Renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT) (Madame DUREUIL).

Monsieur le Président procède à l'installation de Monsieur Georges LORTON, Maire par intérim de Villars-Fontaine à compter du 18 janvier 2026, Conseiller communautaire titulaire et de Madame Corinne CORTEL, Conseillère communautaires suppléante.

Cette installation intervient à la suite de la démission acceptée par le Monsieur le préfet de Monsieur Pierre LIGNIER, Maire de Villars-Fontaine et de son 1^{er} adjoint, Monsieur Philippe AGNES.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal par Madame la secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Président introduit la réunion.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du mardi 09 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté par 70 voix Pour.

2. Projets de délibérations.

Affaires financières

Délibération présentée par Madame VENTARD.

C/26/01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Avant de laisser la parole à Madame la vice-présidente déléguée aux finances et à la prospection financière, Monsieur le Président signale que la préparation de ce débat d'orientation budgétaire ainsi que la préparation du budget lui-même sont rendus difficiles du fait des incertitudes nationales quant aux choix financiers inscrits dans le projet de loi de finances 2026. Il est également difficile pour les communes d'évaluer les financements par subventions DETR DSIL. En effet, il n'y aura pas de commission « DETR » avant que les élections soient terminées et que les nouveaux exécutifs soient installés.

Logiquement, aucune réponse aux demandes de DETR ne sera donnée avant le mois de juin. Par voie de conséquence, cela pourra entraîner des difficultés de calendrier notamment pour déposer d'autres demandes de subventions avant les dates limites de dépôt des dossiers (par exemple pour le Conseil départemental de la Côte-d'Or avec une date fixée au 30 septembre). Ces difficultés pourraient entraîner un report voire une annulation d'un certain nombre d'investissements publics.

Madame VENTARD, Vice-Présidente déléguée aux Finances et à la prospection financière, communique quelques informations sur le CFU qui sera présenté en détail lors du prochain conseil communautaire. Elle se félicite notamment du bon résultat de clôture 2025 qui sera repris au BP 2026.

Ces très bons résultats 2025 sont très utiles dans le contexte financier 2026 qui engendrera au niveau national plusieurs mesures d'économie des dépenses publiques auxquelles les collectivités territoriales devront participer. Cet excédent va donc être utilisé en 2026 afin de poursuivre le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Président signale une valorisation du terrain du SDIS pour le centre de secours de Gevrey-Chambertin, à environ 350 000 €, qui a été mis à disposition pour « l'euro symbolique ».

Monsieur SEGUIN revient sur la présentation des résultats 2025 et présente ses félicitations pour ce résultat mais déplore le déficit d'investissement qui sera constaté. Pour lui, on n'a pas emprunté suffisamment. Actuellement, on a un taux intéressant donc il faut emprunter quand les conditions sont favorables.

Concernant l'exercice 2026, les simulations relatives aux mesures contenues dans le projet de loi de finances 2026 (qui sera adopté par l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution donc en l'état et sans amendement), indiquent que le DILICO devrait être en diminution (prélèvement descendu à 2 milliards). La somme inscrite devrait donc représenter une « réserve » pour la Communauté de communes. D'autre part, la CFE devrait augmenter car des entreprises se sont installées ce qui devraient augmenter le volume de bases de CFE. Monsieur SEGUIN se réjouit également qu'on puisse prévoir une baisse des dépenses d'électricité.

Madame VENTARD tient à remercier ses collègues de la commission des finances pour tout le travail accompli.

- *Monsieur CARTRON présente la partie Mobilité et SCOT.*

Concernant Blablacar Daily, il se pose la question tous les ans. Actuellement, nous sommes à 700 covoiturages par mois. L'expérience de la Plateforme indique qu'avec 800 utilisateurs de la « communauté », ce n'est plus l'aide financière qui déclenche le co-voiturage. L'année 2026 sera donc à suivre avec intérêt pour voir si l'essai sera transformé.

- *Monsieur ROUSSEL présente la partie Développement économique et commerce.*

Il indique qu'une incitation au covoiturage pour les entreprises est également une mesure qui pourrait permettre son développement.

- *Madame POSTANSQUE présente la partie Tourisme.*

Monsieur le Président revient sur la Voie du Tacot. L'étude qui va être lancée devra permettre d'obtenir un chiffrage clair des travaux à faire. Il sera nécessaire ensuite de voir si l'on s'engage en fonction des financements possibles.

- *Monsieur POULLOT présente la partie Eau potable.*

Suite à sa présentation, Monsieur POULLOT indique que les études coûtent cher mais sont nécessaires si l'on veut adopter une stratégie d'investissement. Les travaux concernent plus de 500 km de réseau. En sachant qu'un réseau doit être remplacé tous les 60 ans, cela représente plus de 7 km de renouvellement de réseau par an à financer chaque année. Or on ne le fait jamais !

L'Agence de l'Eau conditionne l'aide à la qualité du réseau. Si la qualité est mauvaise, il n'y a pas d'aide et une taxe au m3 sur les fuites est mise en œuvre. Or, on a 600 000 m3 qui fuient soit une pénalité potentielle de 400 000 € par an.

Tous les gestionnaires sont confrontés à cette problématique. Sur la Communauté de communes Ouche et Montagne, le vice-président en charge de la compétence Eau a indiqué que les projections atteindraient le montant de 7,8 € du m3.

Monsieur MUTIN s'interroge sur l'utilisation des 100 000 € du puits 74. Monsieur POULLOT répond qu'ils ont permis de réaliser les études et les travaux nécessaires.

Monsieur RAILLARD intervient concernant l'étude hydrogéologique et incite la Collectivité à s'associer aux viticulteurs par rapport à ces études. On n'a pas trop à rougir des éventuelles pollutions. Monsieur POULLOT répond que la source est polluée donc il faut revoir cette question. Avant de faire les conclusions, il faut faire les études, comme à Premeaux-Prissey où l'on ne peut plus utiliser la source.

Monsieur le Président signale à ce titre, l'intérêt de diversifier les ressources en eau. S'il faut s'en passer, on utilisera une autre ressource. Il faut revoir toute l'organisation de la distribution de l'eau.

- *Monsieur POULLOT présente la partie Assainissement.*

On vient de terminer la STEP de Saulon-la-chapelle. On enchainera ensuite sur celle de Brochon, avec des gros investissements à prévoir.

- *Monsieur POULLOT présente la partie GEMAPI.*

Monsieur MUTIN s'interroge sur l'étude de ruissellement et en quoi elle consiste. Tout le territoire n'est pas pris (bassin de la Vouge mais pas la Dheune). Donc il faut faire l'étude dans le cadre de l'engagement de la Communauté de communes dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Monsieur le Président rappelle que c'était le Préfet ROBINE, qui avait lancé cette étude, en montrant les images de ruissellement avec les dégâts engendrés. Après avoir présenté les chiffres des assurances, Monsieur le Préfet avait indiqué que les caisses de compensation des assurances ne les financeraient plus pour ce genre d'événements climatiques. Il faut donc remonter à la cause et donc des ruissellements sur les vignes. Ensuite, on négociera avec les propriétaires pour faire les travaux et éliminer ces ruissellements. Sans assurance, le système ne pourra que s'écrouler.

12 EPCI sont dans le PAPI et 7 EPCI dans l'étude ruissellement. Notre Communauté de communes porte l'étude en coordination.

- *Monsieur TOUBIN présente la partie Déchets.*

Il faut également étudier en interne les collectes des recyclables. Voir si on va dans le multi-matériaux.

Monsieur ROUARD s'interroge sur la problématique des artisans en déchetterie avec des horaires qui soient adaptés à leurs obligations professionnelles (le matin ?).

Monsieur TOUBIN répond que le sujet a été évoqué et vu avec l'étude sur le fonctionnement des déchetteries. Cette question sera donc travaillée. Pourquoi pas une déchetterie professionnelle ? Cela fait partie du cahier des charges.

Monsieur le Président rappelle que la nouvelle usine d'incinération de Dijon est évaluée à 180 Millions d'euros. Il faudra qu'on l'assume collectivement.

- *Monsieur STRUTYNSKI présente la partie Biodiversité et Développement durable.*

Les journées de la Réserve se tiendront les 29 et 30 mai 2026.

- *Madame DUREUIL présente la partie Petite Enfance, Enfance Jeunesse et CLAS.*

- *Monsieur LUCAND présente la partie Economie Sociale et Solidaire et Emploi.*

Il signale la poursuite du travail avec France Travail, et entre autres, l'organisation de job dating.

Monsieur PIRAT souhaite connaître la date d'ouverture de l'épicerie à Saulon-la-Rue. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de date précise à ce jour. Il est rappelé qu'on a perdu du temps à la suite du dépôt de bilan de « Comptoir de Campagne ».

- Monsieur BORTOT présente la partie Culture et Communication.

Concernant les subventions, les demandes sont en cours de finalisation d'étude.
Il tient à remercier la chargée de communication, Clara de la BROISE pour son travail.

- Monsieur MARQUET présente la partie Sports.

Monsieur le Président rappelle l'opération programmée de la rénovation énergétique du gymnase situé à Nuits-Saint-Georges. Le dépôt du dossier devra être effectif au plus tard le 30 septembre 2026. L'objectif est donc un démarrage des travaux à l'automne 2026. L'Etat devra alors nous accorder 50 % de la DETR cette année et 50 % l'an prochain. La stratégie à mettre en place pour obtenir les financements est donc en cours de finalisation.

- Monsieur CARRÉ présente la partie Entretien des bâtiments et Patrimoine.
- Monsieur le Président présente la partie Ressources Humaines.

Monsieur le Président fait remarquer, concernant la CNRACL, qu'il faut sauver le système de retraite des agents de la Fonction Publique Territoriale. L'Etat ne doit plus prendre dans la caisse pour financer d'autres systèmes de retraite déficitaires.

Monsieur le Président fait une information sur le PPI et rappelle le concours d'architectes qui sera fait cette semaine pour le projet scolaire et périscolaire de « Barges – Saulon la Chapelle ».

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **PREND ACTE** du déroulement du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026, conformément aux dispositions de l'article ci-dessus.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 28.01.2026 Publiée sur site internet le : 28.01.2026
--

Départ de Monsieur MUTIN – A donné pouvoir à Monsieur BAYLE.

Nombre de membres en exercice : 78 – Quorum : 40 – Présents : 56 - Pouvoirs : 14 – Votants : 70

GEMAPI

Délibérations présentées par Monsieur POULLOT.

C/26/02

DETERMINATION DU MODE D'ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LA BOUCLE DES MAILLYS

Le Président signale que deux réunions du Syndicat sont annoncées, la première pour installer l'assemblée puis la deuxième pour valider la délégation de la maîtrise d'ouvrage au profit du Département.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5721-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys ;
Vu les statuts du syndicat mixte de la Boucle des Maillys, et notamment l'article 7 relatif à la composition du comité syndical ;

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dispose de quatre sièges de délégués titulaires au sein du comité syndical dudit syndicat ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, les délégués des établissements publics de coopération intercommunale sont élus par l'organe délibérant parmi ses membres ;

Considérant qu'il est loisible à l'organe délibérant de décider que cette élection se déroulera selon les modalités applicables aux syndicats mixtes fermés, à savoir un scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **FIXE** le mode d'élection des quatre représentants titulaires de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys selon les modalités applicables à l'élection des délégués des syndicats mixtes fermés.

- **DECIDE** que l'élection aura lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour.

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 28.01.2026 Publiée sur site internet le : 28.01.2026
--

C/26/03

ELECTION DES QUATRE DELEGUES TITULAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LA BOUCLE DES MAILLYS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys ;

Vu les statuts du syndicat mixte de la Boucle des Maillys ;

Vu la délibération C/26/02 du Conseil communautaire en date du 27 janvier fixant le mode d'élection des représentants de la Communauté de communes au sein dudit syndicat ;

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges doit désigner quatre délégués titulaires pour siéger au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys ;

Considérant que l'élection doit être organisée conformément aux modalités retenues par le Conseil communautaire ;

Considérant les candidatures ci-après :

- Monsieur Régis DORLAND.
- Monsieur Hervé TILLIER.
- Monsieur Hubert POULLLOT.
- Monsieur Pascal GRAPPIN.

Considérant qu'aucun autre candidat ne se manifeste,

Il est donc procédé à une élection au scrutin secret.

Article 1 : Election

1^{er} tour :

Nombre de votants : 70
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
Résultat : Monsieur Régis DORLAND : 70 voix

Monsieur Régis DORLAND est élu **Délégué titulaire** de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys.

Nombre de votants : 70
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
Résultat : Monsieur Hervé TILLIER : 70 voix

Monsieur Hervé TILLIER est élu **Délégué titulaire** de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys.

Nombre de votants : 70
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
Résultat : Monsieur Hubert POULLOT : 70 voix

Monsieur Hubert POULLOT est élu **Délégué titulaire** de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys.

Nombre de votants : 70
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70
Résultat : Monsieur Pascal GRAPPIN : 70 voix

Monsieur Pascal GRAPPIN est élu **Délégué titulaire** de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au comité syndical du syndicat mixte ouvert de la Boucle des Maillys.

Article 2 :

- **DIT** que les délégués ainsi élus exerceront leur mandat pour la durée prévue par les statuts du syndicat mixte de la Boucle des Maillys et dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales.

Article 3 :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes à notifier la présente délibération au Président du syndicat mixte de la Boucle des Maillys et à Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 28.01.2026 Publiée sur site internet le : 28.01.2026
--

Déchets

Délibérations présentées par Monsieur TOUBIN.

C/26/04
MARCHE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET
DE NUITS-SAINT-GEORGES - MODIFICATION N°1 AU LOT N°2

Vu la délibération C/23/119 du 24 octobre 2023 ;
Vu l'article R.2194-6 du code de la commande publique ;

Considérant que le lot n°2 « Enlèvement et traitement des déchets verts issus des déchèteries » du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés a été attribué au groupement BOURGOGNE RECYCLAGE – BIODEPE par délibération du 24 octobre 2023 ;

Considérant que la société BIODEPE a fait l'objet d'un rachat par SUEZ ORGANIQUE ;

Considérant qu'au terme de ce rachat, il a été procédé à la fusion des deux entités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n° 1 permettant à la société SUEZ ORGANIQUE de se substituer aux droits et obligations de la société BIODEPE concernant ce marché.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 28.01.2026 Publiée sur site internet le : 28.01.2026
--

Départ de Monsieur TILLIER – A donné pouvoir à Madame LEFILS.

Nombre de membres en exercice : 78 – Quorum : 40 – Présents : 55 - Pouvoirs : 15 – Votants : 70

C/26/05

**MARCHE DE PRESTATION POUR L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES BOUES,
LE BROYAGE DE DECHETS VERTS, LE TRANSPORT DES BOUES ET
LE COMPOSTAGE - MODIFICATION N°1 AUX LOTS N°1, 2 ET 3**

Vu la délibération C/24/70 du 28 mai 2024

Vu l'article R.2194-6 du code de la commande publique

Considérant que les trois lots du marché de gestion des boues et déchets verts ont été attribués à la société BIODEPE par délibération du 28 mai 2024 ;

Considérant que la société BIODEPE a fait l'objet d'un rachat par SUEZ ORGANIQUE ;

Considérant qu'au terme de ce rachat, il a été procédé à la fusion des deux entités ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n° 1 permettant à la société SUEZ ORGANIQUE de se substituer aux droits et obligations de la société BIODEPE concernant ce marché.

Délibération Télétransmise en préfecture le : 28.01.2026 Publiée sur site internet le : 28.01.2026
--

Enfance Jeunesse

Délibération présentée par Madame DUREUIL.

C/26/06

TARIFICATION PETITE ENFANCE

Chaque année, le Conseil communautaire doit se prononcer sur les tarifs de la compétence Petite enfance.

La grille tarifaire actuelle concerne la Petite crèche La Fée Clochette et la Micro-crèche Les Lucioles.

Les tarifs des établissements d'accueil du Jeune enfant sont imposés par la Caisse d'Allocations Familiales, qui fixe également annuellement les planchers et plafond de ressources mensuelles.

Considérant les modifications à apporter pour donner suite à de nouvelles orientations transmises par la CAF (guide PSU 2026).

Les planchers et plafond sont revalorisés annuellement par la CNAF pour 2026 :

- Le plancher CAF est de 814.62€, à partir du 1^{er} janvier 2026,
- Le plafond CAF est de 8 500€ à partir du 1^{er} septembre 2025, inchangé à ce jour.

Une famille qui ne souhaite pas transmettre ses justificatifs se verra appliquer le tarif maximum.

Une majoration tarifaire de 30 % s'applique sur la tarification horaire pour les familles résidant hors du territoire communautaire.

Des frais de dossiers annuels de 50€ seront appliqués sur la première facture puis chaque année au mois anniversaire, par famille inscrite en extra et/ou périscolaire ou en petite enfance au sein de la Communauté de communes.

Tarifs horaires applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 (maintenu pour 2026)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 enfants et plus
Taux d'effort	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%
Tarif horaire correspondant au plancher CAF	0.50 €	0.42€	0.34 €	0.25 €	0.17€
Tarif horaire correspondant au plafond de revenus	5.26 €	4,39 €	3.51 €	2.63 €	1.75€

Si un enfant de la famille est en situation de handicap et bénéficiaire de l'AEEH, le taux d'effort immédiatement inférieur sera retenu.

Pour un enfant confié à l'ASE, désormais, il résulte de l'application du montant plancher, soit pour 2026, d'un montant de 0.50€ de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ADOpte** la grille tarifaire concernant la Petite Enfance à partir du 1^{er} janvier 2026,
- **DIT** que les tarifs suivront l'évolution des planchers et plafonds définis par la CNAF.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 28.01.2026
Publiée sur site internet le : 28.01.2026

3. Questions diverses.

- **Renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT) (Madame DUREUIL).**

Madame la Vice-Présidente déléguée signale que les questionnaires ont été mis en ligne à destination des familles, des enfants et des enseignants.

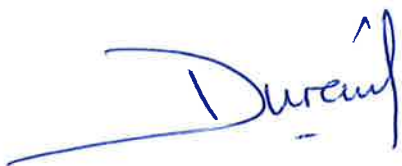
Il est demandé aux mairies de bien vouloir diffuser ces questionnaires pour avoir le maximum de réponses et que les résultats obtenus soient représentatifs de nos habitants et de notre territoire. Il est rappelé que cette étude a été faite pour en tirer des enseignements utiles à la programmation de nos actions en matière éducative, et ce en partenariat avec l'Education Nationale.

Un COPIL puis des ateliers thématiques seront organisés. Ensuite, tout cela débouchera sur la mise en place d'une méthodologie pour valider les actions projetées.

- Le dernier Conseil communautaire de la mandature est prévu le mardi 24 février 2026 à 18h30 à la salle des fêtes de Nuits-Saint-Georges.

Fin de la séance à 20h45.

La Secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président
Pascal GRAPPIN

